

FICHE CONSEIL

FEVRIER 2016

Porteur de projet touristique Côte-d'Or Tourisme



JE VEUX CREER UNE ACTIVITE DE LOISIRS : L'ESCALADE

L'escalade fait partie des sports de nature et plus particulièrement des activités terrestres, au même titre que la randonnée, l'équitation ou encore le tir à l'arc.

Ce sport est également rattaché aux sports de corde, qui comptent également à leur actif le canyoning, la spéléologie ou encore les parcours acrobatiques dans les arbres.

SOMMAIRE

- 1) Définition
 - ♦ Les différents types de site.....
 - ♦ Les différentes pratique d'escalade
 - ♦ La réglementation.....
- 2) Au niveau national.....
 - ♦ L'offre nationale
 - ♦ La demande nationale
- 3) Au niveau régional

 - ♦ L'offre régionale
 - ♦ La demande régionale et départementale.....

- 4) L'offre départementale

 - ♦ La pratique en milieu naturel
 - ♦ La pratique en S.A.E.
 - ♦ Les évènements

- 5) Veille dans les autres territoires

 - ♦ Une appli mobile : FontNbleau
 - ♦ Dans les autres départements

- 6) Analyse et préconisations

Avant de débiter votre projet, consultez la fiche conseil « *Mon projet touristique : Mode d'emploi* » dans la rubrique « Mode d'emploi » dans « Je suis porteur d'un projet touristique ».

1) Définition

L'escalade est un sport consistant à se déplacer le long d'une paroi pour atteindre le haut d'une structure, naturelle ou artificielle, par un cheminement appelé voie. Le grimpeur progresse en utilisant uniquement les prises et les appuis qu'offre le rocher (escalade libre ou naturelle) avec ou sans aide de matériel.

♦ Les différents types de site

Les sites naturels

Ils peuvent être de trois natures typographiques :

- Blocs : blocs de roches de faible hauteur - itinéraires tracés et côtés ne dépassant pas les 4 mètres de hauteur et nécessitant un tapis de réception.
- Falaises : parois de roches - itinéraires tracés et côtés dépassant les 4 mètres de hauteur et nécessitant une corde.
- Hautes-falaises, appelées également « grandes voies » : falaises de très grande hauteur (plus de 80 mètres de haut). Très souvent il s'agit de l'ascension de sommet en milieu montagnard.

Les falaises d'escalade peuvent être classées en deux catégories :

- Celles étant sur un terrain public (on se base en général sur le terrain en amont). L'accès à la falaise est ouvert à tous et gratuit. Si des aménagements spécifiques sont mis en place pour l'escalade, on peut développer un usage touristique.
- Celles étant sur un terrain privé. L'accès est interdit s'il est signalé comme tel. Il est présumé ouvert quand l'affectation principale est un usage touristique. Cependant, il est à noter que l'aménagement d'une falaise pour l'escalade, dans ce cas présent, est soumis à l'autorisation du propriétaire du terrain et il existe différents types de gestion (conventions, concession, etc.).

Les sites de pratique sont aussi cotés en fonction de leur degré de difficulté (de 2 à 9) qui vont de facile (niveau 2) à extrêmement difficile (niveau 9).

Les sites peuvent également être classés en plusieurs types d'intérêt de pratique :

- Local (éventail de difficultés restreint)
- Régional (plusieurs degrés de difficultés)
- National
- International

Les Structures Artificielles d'Escalade

Hormis l'activité en milieu naturel, il existe des espaces d'escalade en milieu urbain. Il s'agit des Structures Artificielles d'Escalade (S.A.E.), des murs où l'on peut pratiquer ce sport.

Il existe deux catégories de S.A.E. :

- De type bloc (qui font référence aux blocs de grès de Fontainebleau). Elles servent plutôt à la compétition et sont des équipements sportifs à part entière.
- De type pan (ce sont des panneaux), des équipements sportifs complémentaires aux SAE de type bloc et servent notamment aux scolaires (initiation et découverte), aux clubs (entraînements et perfectionnement) et aux sportifs (échauffement).

Les S.A.E. permettent de pratiquer l'escalade dans un lieu couvert, à n'importe quel moment de l'année et sont, en plus, à la portée de tous les publics, mêmes handicapés.

♦ Les différentes pratique d'escalade

Ces deux types de sites, falaise et S.A.E. sont classés en deux catégories : escalade sportive et escalade en terrain d'aventure.

L'escalade sportive

Elle repose sur des ancrages permanents fixés sur le rocher afin d'assurer la protection du grimpeur. Le matériel n'est, dans cette pratique, utilisé que pour la sécurité et non pour aider à la progression. Les sites, ainsi équipés, permettent la découverte de l'escalade en toute sécurité. Ces derniers peuvent disposer parfois de secteurs de découverte.

L'escalade en terrain d'aventure

Dans ce type d'escalade, le grimpeur place lui-même une partie de son assurage qui le protégera des conséquences d'une chute. Se déroulant sur une falaise non-équipée, cette pratique nécessite l'usage d'équipements de protection personnels (coinceurs, sangles, pitons, voire des spits). Elle nécessite d'avoir un certain niveau de pratique de l'escalade.

♦ La réglementation

La protection des pratiquants

L'escalade est considérée comme un sport extrême. Cependant, parmi les sports liés à la montagne, c'est un des moins accidentogène. Les risques liés à la pratique de l'escalade sont principalement de deux natures : chute du grimpeur ou chute d'objets (pierres notamment). Pour chacun, des équipements de protection individuelle existent : système d'assurage, casque, etc. Ces derniers doivent répondre aux normes imposées par la législation en vigueur.

L'encadrement

L'encadrement en escalade se fait généralement par des moniteurs d'escalade ou des guides de montagne, mais dans le cadre de camps sportifs, il peut aussi être fait par des professeurs d'éducation physique. L'encadrant qualifié dispense les connaissances permettant d'évoluer en sécurité dans la pratique de l'escalade.

En France, l'encadrement bénévole se distingue de celui rémunéré.

Dans le milieu associatif, les clubs affiliés au Club Alpin Français, à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ou à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, dispensent des formations d'initiateur fédéral escalade.

L'encadrement bénévole de l'escalade nécessite un diplôme fédéral dans le cadre d'un club.

Tandis que dans le cadre d'un encadrement contre rémunération, un diplôme d'état est exigé :

- Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports) permet à l'animateur d'être polyvalent. Ceci lui permet de répondre à des besoins diversifiés (pluri activité en collectivité, base de pleine nature, centre de vacances, milieu scolaire). Pour encadrer l'escalade en animation et initiation, le titulaire doit effectuer une spécialisation en escalade.
- Le DEJEPS, mention escalade (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports, spécialité perfectionnement sportif). Le titulaire de ce diplôme peut enseigner l'escalade sur sites de bloc et sites classés sportifs jusqu'au premier relais situé à une altitude inférieure à 1500m et sur structures artificielles d'escalades (S.A.E.). Le titulaire de ce diplôme est un professionnel de l'escalade, il encadre tous les publics de l'initiation à l'entraînement.

- Le DEJEPS, mention escalade et milieux naturels, offre au titulaire la possibilité d'enseigner l'escalade dans tous les sites naturels d'escalade à une altitude inférieure à 1500m. Il permet d'encadrer par exemple la via-ferrata et les activités connexes à l'escalade.

Les textes de réglementation

En outre, l'activité de l'escalade est réglementée, au niveau de la sécurité (par arrêté municipal le plus souvent) et de la protection de l'environnement (faune et flore, par arrêté municipal le plus souvent).

La fédération française a rédigé à l'attention des pratiquants des « Consignes fédérales de sécurité pour les pratiques fédérales en site naturel » et des « Règles de pratique et consignes fédérales de sécurité pour l'escalade en site naturel, l'alpinisme, la randonnée, le ski-alpinisme, la raquette à neige, le canyoning et toutes activités fédérales en pleine nature ».

Par ailleurs, il existe d'autres textes et règlements :

- « Règles du jeu »
- « Recommandations pour la pratique de l'escalade sur S.A.E. et sur sites sportifs »
- « Règles d'établissement des différents classements sportifs »
- « Normes d'encadrement »
- « Règles de sécurité »
- « Normes de classement des sites et itinéraires »
- « Normes d'équipement »
- « Recommandations de pratique »
- « Port du casque »
- « Cahier des charges de l'organisateur d'événements loisirs »
- « Charte de l'environnement »
- « Gestion des Equipements de protection individuelle (EPI) »
- « Charte de l'équipeur »
- « Charte et labellisation des topos-guides »

Ces documents issus des fédérations et des clubs appellent à une bonne pratique des grimpeurs.

La convention d'autorisation d'usage

Signée entre la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, ou par la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne et le propriétaire du site, la convention d'usage permet de transférer la garde juridique de la falaise, de son propriétaire à son gestionnaire actif. Le propriétaire se trouve ainsi déchargé en cas d'accident imputable à un mauvais entretien des équipements, y compris à l'entretien global de la falaise.

Un des intérêts de conventionner les falaises est de pouvoir les inscrire dans le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI). Le PDESI permet d'obtenir des moyens de reconnaissance de la pratique et des aides sur la communication.

En Côte-d'Or, par exemple, un balisage particulier est prévu pour signaler les sites d'escalade inscrits dans le PDESI, des chemins d'accès et des parkings sont aménagés et pris en charge par le département.

2) Au niveau national

◆ L'offre nationale

La pratique de l'escalade est surtout concentrée dans le Sud-Est de la France, riche en lieux de pratique et très prisé pour ses nombreuses falaises (des Préalpes à la Méditerranée), dont quelques-unes d'intérêt international ou national, qui offrent une large gamme de difficultés (découverte, aventure, sportif, bloc, bloc aventure). Cependant, de nombreux sites sont fermés au public et un grand nombre de falaises ne présentent qu'un intérêt local, voire pas d'intérêt particulier. L'Est compte aussi des zones d'escalade,

tout comme certaines parties du Sud-Ouest. Le centre, le Nord et l'Ouest sont peu ou pas dotés de falaises pour pratiquer l'escalade (à noter l'exception de l'Eure avec 7 falaises, dont 6 d'intérêt régional). Cependant, l'Ouest est doté de nombreuses S.A.E.

Les pratiquants peuvent adhérer à deux clubs d'escalade :

- La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME)
- La Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM). Cette dernière est une fédération multisports (14 activités y sont proposées). On observe une diminution du nombre des licenciés des Clubs Alpains Français au détriment des fédérations unisports comme la randonnée pédestre.

♦ La demande nationale

L'escalade est une pratique de plus en plus en vogue en France, surtout chez les jeunes. D'ailleurs, à chaque rentrée sportive, les clubs refusent de nouveaux adhérents, faute de temps supplémentaire dans les structures et de personnel encadrant suffisant.

Vu le succès grandissant de cette pratique seulement centenaire, la FFME, de même que la FFCAM essaient de laisser l'accès libre et gratuit aux falaises, en se basant sur des conventions avec les propriétaires.

Typologie des clientèles

L'escalade étant un sport d'aventure nécessitant une certaine technique, cette activité ne peut pas être pratiquée par tout le monde, comme c'est le cas par exemple pour la marche ou le vélo. Cependant, il n'existe pas de profil type en ce qui concerne les pratiquants. L'escalade peut être pratiquée :

- entre amis (majoritairement le cas)
- en famille (moins fréquent)
- seul (plus rare)
- en dilettante (on retrouve beaucoup de non-licenciés)
- en entraînement sportif, voire de compétition

De plus, l'escalade est l'« un des rares sport-loisir où sur une même falaise, à quelques mètres d'écart, on peut trouver un grimpeur débutant et un grimpeur de haut niveau », selon François Guillot, président du Comité départemental d'escalade de la Côte-d'Or. Ainsi, une famille ou des amis qui n'auraient pas le même niveau pourraient tous se retrouver sur un même lieu et pratiquer la même activité. On peut dire que l'escalade est une pratique fédératrice, les personnes partageant des sensations communes sur un lieu unique.

C'est pourquoi on retrouve sur les lieux d'escalade en extérieur plusieurs types de pratiquants :

- des locaux ou des touristes qui se lancent pour la première fois dans cette activité (primo-participants).
- des locaux ou des touristes amateurs de sensations fortes et de loisirs sportifs (hédosportifs et passionnés).
- des locaux ou des touristes pratiquants réguliers qui s'entraînent en prévision de compétitions, de déplacements sur des sites de renommée nationale ou internationale ou de courses en montagne.

L'escalade peut également être la motivation principale d'un séjour et les touristes concentrent ainsi leur intérêt sur des activités de loisirs sportifs :

- sur une seule activité (dans ce cas, l'escalade)
- en exploitant toutes les différentes façons de se dépenser durant leur séjour (séjour combinant plusieurs loisirs sportifs). Par exemple, les touristes peuvent combiner sur plusieurs jours le VTT, la randonnée, l'escalade et l'équitation afin de découvrir une région et ses attraits d'une manière moins conventionnelle que d'autres touristes.

L'escalade est plutôt pratiquée en mode auto-organisé et par des personnes expertes. Peu de touristes adultes passent par un prestataire. On peut supposer que cela provient du fait qu'il n'existe que très

peu de prestataires, ce manque pouvant s'expliquer par un nombre d'adeptes trop faible pour être rentable et la possibilité pour un pratiquant de s'équiper pour un coût raisonnable afin d'être autonome. L'escalade peut faire partie des activités proposées dans le cadre d'un séjour pour enfants (centre de vacances, classes vertes...) et cette activité sera en général encadré par un professionnel extérieur à la structure organisant le séjour, qui interviendra à la prestation. Ce professionnel peut être un moniteur indépendant, ou appartenir à un bureau montagne, une association d'éducateurs sportifs...

Cependant, même s'il n'existe pas de profil type du pratiquant, on peut quand même dégager certaines tendances d'après les données de l'étude menée par Olivier Bessy et Olivier Naria. La population qui pratique l'escalade est plutôt : jeune (moins de 35 ans), de sexe masculin, généralement cadre, employée ou étudiante (peu d'agriculteurs, d'ouvriers, d'artisans ou de retraités), peu fidèle au lieu de pratique (8 sur 10).

Motivations générales des pratiquants

Les motivations des pratiquants sont également très hétérogènes et ils recherchent diverses expériences :

- Prendre une part de risque mais limitée (il y a un risque d'accidents faible à moyen pendant l'activité et il est possible de faire des erreurs)
- Tester ses limites (dépassement de soi)
- Se perfectionner dans une activité particulière (recherche de l'effort)
- Découvrir de nouvelles sensations et émotions (envie d'ivresse et de vertige, intensité émotionnelle, stimulation de l'imaginaire, responsabilité lors de l'escalade)
- Aventure
- Accomplissement corporel (se dépenser physiquement et faire attention à sa santé)
- Valorisation personnelle (se prouver qu'on est capable, physiquement et moralement, de se dépasser et d'atteindre un objectif précis)
- Création ou renforcement des liens sociaux
- Découverte de l'environnement et la nature (accès libre à la nature, qui peut être vue comme un terrain de jeu, découverte de la faune et la flore d'une région, dépaysement, respect de la nature, préservation de l'environnement)

Les personnes pratiquent l'escalade pour différents objectifs sociétaux :

- Se démarquer des autres
- Atteindre une certaine reconnaissance sociale
- Sentiment d'appartenance à un groupe (faire partie d'une communauté car les différents lieux de pratique favorisent les échanges entre grimpeurs)

Motivations particulières des touristes

Ils sont motivés par le fait que cette activité leur apporte une rupture avec le quotidien et qu'elle satisfait leur besoin d'aventure. Les touristes étrangers recherchent plus de dépaysement et de contact avec la nature que les touristes français. Par exemple, les Britanniques aiment les séjours itinérants, mêlant activités sportives et culturelles. Les touristes allemands préfèrent les activités sportives mais en ayant un séjour plus sédentaire. Ils rejettent les activités « douces » même s'ils apprécient quelques sorties culturelles.

En règle générale, les pratiquants partagent les mêmes préoccupations en matière d'escalade, comme la sécurité du lieu et la qualité de l'infrastructure. De plus, ils prêtent attention aux équipements et aux progrès techniques de ceux-ci, tout comme à l'achat de leur matériel.

Attentes des pratiquants

Si les motivations varient, les attentes sont sensiblement les mêmes. Ils recherchent un lieu attrayant. On peut noter que les pratiquants veulent disposer de plus d'informations (possibilités d'escalade, guides, topos, matériel, panneaux, balisages, etc.) ainsi que plus de sites de pratique à proximité des lieux de séjour (ou a contrario, plus d'hébergements vers les lieux de pratique). De plus, ils trouvent qu'il n'y a pas assez de prestataires proposant l'activité « escalade » ou de sites faciles d'escalade. Par

ailleurs, l'accès aux sites ne leur semble pas toujours aisé et ils aimeraient plus de sentiers, de zones de pique-nique, de toilettes et de parkings vers les lieux de pratique.

3) Au niveau régional

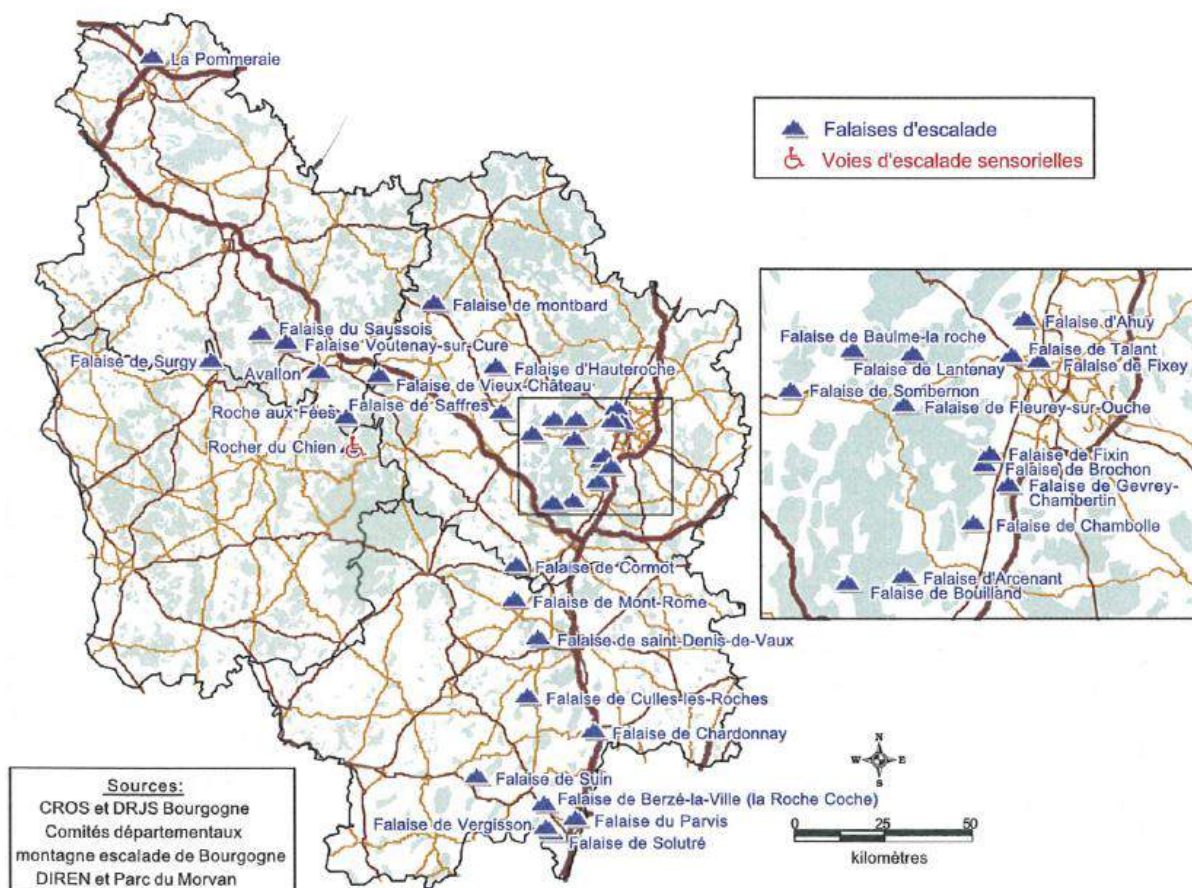
◆ L'offre régionale

La Bourgogne est une région riche en falaises. On y trouve de très gros sites comme Saffres (430 voies) et des sites moyens très variés. La Bourgogne a l'avantage de posséder des falaises sur sites calcaires et même granitiques.

Dans notre région, les grimpeurs ont accès à 52 kilomètres de voies d'escalade, situées sur 43 sites (4 d'intérêt national, 11 d'intérêt régional et 13 d'intérêt local). La Côte-d'Or compte 16 falaises, la Saône-et-Loire 15, l'Yonne 8 et la Nièvre 4. De plus, la Bourgogne est dotée de deux voies d'escalade sensorielles au Rocher du Chien, à Dun-les-Plages (Nièvre).

Sur les 43 sites régulièrement utilisés, seuls 15 sites sont conventionnés.

Répartition géographique des lieux de pratique



Répartition géographique des lieux de pratique en Bourgogne.

♦ La demande régionale et départementale

En ce qui concerne l'escalade, il n'y a pas d'information précise pour la Bourgogne et la Côte-d'Or de la pratique en général. On connaît les chiffres des pratiquants en club. De plus, environ 30 à 40% des licenciés ne prennent une licence que pour l'assurance, ce qui peut fausser les données des clubs.

Selon le comité régional olympique et sportif de Bourgogne, on compte, en 2014, 1 598 licenciés FFME, dont :

- 624 en Côte-d'Or
- 392 en Saône-et-Loire
- 324 dans l'Yonne
- 258 dans la Nièvre

On compte également près de 2 200 licenciés FFCAM en Bourgogne.

Des licences « découverte » (pour pratiquer l'escalade en club durant quelques jours) sont aussi proposées par la FFME (79 ont été vendues en Bourgogne durant les 6 premiers mois de 2014, soit 68 dans l'Yonne, 8 dans la Nièvre, 2 en Saône-et-Loire et 1 en Côte-d'Or).

La pratique est plus développée en Côte-d'Or (qui possède le plus grand nombre de clubs) et concentre 39% des licenciés, contre 24,5% pour la Saône-et-Loire, 20,3% pour l'Yonne et 16,1% pour la Nièvre. Les hommes sont plus licenciés que les femmes, surtout chez les adultes (6 licenciés sur 10 sont des hommes). Cette tendance est moins prononcée chez les jeunes. Il est également intéressant de noter que la Côte-d'Or compte beaucoup plus de licenciés jeunes comparée aux autres départements.

En ce qui concerne la pratique libre, les chiffres ne sont pas connus. Beaucoup de pratiquants sont licenciés dans d'autres fédérations ou ne sont pas licenciés. Néanmoins, selon le comité régional, la fréquentation est assez importante en Côte-d'Or, la majorité des grimpeurs sont non-licenciés et s'adonnent à la pratique libre de l'escalade dans toute la région.

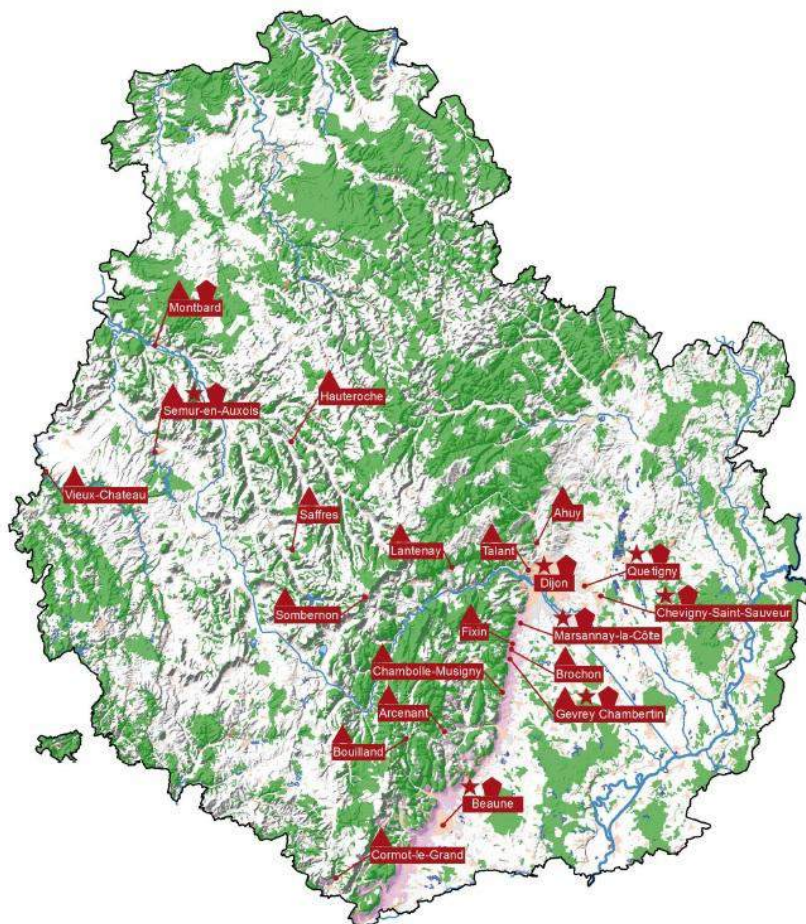
Le comité régional ajoute qu'une grande partie des grimpeurs sont bourguignons même si, lors des grands week-ends et des périodes de vacances, les falaises sont également fréquentées par des pratiquants hors Bourgogne. Il n'est pas rare non plus de rencontrer des grimpeurs étrangers venant notamment de Belgique, du Royaume-Uni, d'Allemagne et de Suisse.

En outre, la pratique de l'escalade en Bourgogne est en constante augmentation depuis les années 2000 : 1 329 licenciés en 2005 et 1 598 en 2014, soit une hausse de 20% sur neuf ans. En Côte-d'Or, ce sont 70 licenciés supplémentaires qui se sont inscrits sur cette période.

Les grimpeurs rencontrent parfois des problèmes d'accès aux sites, qui sont, soit mal indiqués, soit fermés pour des raisons de sécurité. Généralement, les pratiquants (surtout les non-licenciés) manquent d'informations concernant, par exemple, la pratique, les règles de conduite, les comportements ou les notions de sécurité à respecter.

4) L'offre départementale

- ▲ Les sites naturels
- ◆ Les sites artificiels
- ★ Les clubs



◆ La pratique en milieu naturel

En ce qui concerne l'offre d'escalade en Côte-d'Or, notre territoire compte 16 falaises d'escalade, soit plus d'un tiers de l'offre régionale. La plupart des sites sont de type sportif. A ceux-là s'ajoutent des terrains d'aventure, comme Arcenant, Cormot. Il est important de souligner que 3 sites sont classés d'intérêt national (de 3 000 à 10 000 m de voies intéressantes) : Cormot, Hauteroche et Saffres.

Des secteurs découverte d'escalade sont également proposés aux grimpeurs, comme à Somberron, Saffres, Talant, Brochon et Chambolle-Musigny. La plupart du temps, les sites sont gérés par des associations ou par le comité départemental d'escalade.

L'escalade est de plus en plus prise en compte par les institutions, avec notamment la mise en place de la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature) par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or. L'escalade devient ainsi une des filières porteuses de l'attrait touristique des sports de nature dans le département ce qui en favorise son développement.

◆ La pratique en S.A.E.

La Côte-d'Or possède deux salles dédiées à l'escalade, qui sont situées toutes deux à Dijon. Il s'agit d'une salle de bloc et d'une salle de pans : Climb'Up et Cime Altitude 245.

En avril 2010, la Côte-d'Or a vu s'ouvrir **Cime Altitude 245**, qui est la plus grande salle d'escalade dans la zone géographique entre Paris, Strasbourg et Lyon. S'étendant sur 800m², elle offre aux grimpeurs

plus de 130 voies à escalader (d'une hauteur de près de 15m), un espace bloc de 70m² et un lieu d'échange (bar, accueil, etc.). Gérée par l'UCPA, la salle est accessible par tout le monde, enfants et adultes, débutants et initiés.

Climb'Up est une salle d'escalade privée de loisirs offrant un espace de 560m² dédié à l'escalade, dont 400m² de bloc. 130m² de mur d'initiation d'une hauteur de 7m peuvent accueillir débutants, jeunes et personnes en situation de handicap.

Outre ces deux salles majeures, les clubs du département s'entraînent aux murs présents dans certains gymnases des communes (Vitteaux, Chevigny-Saint-Sauveur, Dijon, Semur-en-Auxois, Arnay-le-Duc, etc.)

◆ Les évènements

Dijon Vertical Games

Créé en 2012, Dijon Vertical Games est un contest d'escalade se déroulant chaque année au mois de novembre à la salle Cime Altitude 245 à Dijon. Accessible à tous les niveaux d'escalade à partir de l'âge de 16 ans, mixte, il comprend et combine différentes épreuves :

1. Des voies de difficulté
2. Des passages de bloc
3. Des circuits « no foot »
4. Des jetés

Fête des Tours à Saffres

Dans le cadre de la Semaine de la Montagne, fin juin, le comité départemental organise une grande fête autour de l'escalade sur les falaises de Saffres. Le temps d'un week-end, le comité départemental propose une initiation, un parcours acrobatique, ainsi que plusieurs animations autour du site. Un challenge sportif amical a également lieu : les 4 heures de Saffres. Le challenge consiste à réaliser un maximum de voies d'escalade en 4 heures.

5) Veille dans les autres territoires

◆ Une appli mobile : FontNbleau

Lancé le 7 avril 2014, FontNbleau est le tout premier topo d'escalades à Fontainebleau pour Smartphone et tablettes Android. Cette application permet au grimpeur de trouver son chemin dans l'un des plus grands secteurs d'escalade de blocs au monde, en le guidant vers les sites et blocs, circuits et parkings de l'ensemble des massifs de Fontainebleau.

En complément des topos papier disponibles en librairie, l'utilisateur profite des nouvelles technologies pour ne plus se perdre en forêt grâce au GPS de son Smartphone ou tablette et pour partir à la découverte de plus de 200 sites, des départs de 267 circuits d'escalade et explorer une sélection actuelle de plus de 2267 blocs, en constante évolution avec les mises à jour de l'appli.

Le grimpeur peut également fixer des rendez-vous par SMS ou courrier électronique, avec des liens vers Google Maps ou l'appli fontNbleau elle-même, et aussi constituer sa liste personnelle de passages de blocs réussis ou à essayer.

Plus d'information sur : <http://fontnbleau.blogspot.fr/>

◆ Dans les autres départements

D'autres départements ont mis en valeur la pratique de l'escalade sur leur territoire.

Les Hautes-Alpes : ce département compte 114 sites et est réputé pour la pratique de l'escalade. D'ailleurs, 6 sites sont classés au niveau international, 7 au niveau national et 15 au niveau régional. Toutes les difficultés sont proposées aux grimpeurs : découverte, aventure, sportif, bloc, bloc aventure. Sur le site internet de l'ADT, naturellement tourné vers le sport et les activités de plein-air, l'escalade tient une place importante. Toutes les falaises sont présentées, ainsi que les guides. La Via-Ferrata est aussi bien développée. Des guides et des cartes sont également téléchargeables.

D'autres départements ressemblent à la Côte-d'Or au niveau de l'offre de l'escalade :

- L'Aude, avec ses 19 falaises (dont 1 d'intérêt national, 4 d'intérêt régional et 8 d'intérêt local), soit 600 voies d'escalade, est intéressante pour les grimpeurs. Elle a des parcours de niveau sportif et aventure.
- Le Bas-Rhin, qui compte 31 falaises (1 d'intérêt national, 6 d'intérêt régional et 9 d'intérêt local).
- Le Cantal, un département tourné vers le sport et les activités de plein-air. Ce territoire a 1 falaise d'intérêt national, 4 d'intérêt régional et 9 d'intérêt local.
- L'Eure, qui ne compte que 9 falaises, dont 5 sont classées d'intérêt régional et 3 d'intérêt local.

Ainsi, la Côte-d'Or dispose d'un atout sportif considérable, qui la place à un bon niveau quant aux sites d'un intérêt notoire, même si le nombre de falaises n'est pas aussi important que ceux de certains départements du Sud de la France (qui ne comptent souvent qu'un petit nombre de lieux de grand intérêt).

6) Analyse et préconisations

La pratique de l'escalade est à enrichir car cette activité peut devenir un véritable atout touristique novateur à mettre en avant (pour une région plus connotée autour de l'œnologie, la gastronomie et le culturel).

L'escalade peut permettre de développer le tourisme local car les falaises se situent souvent dans des petits villages. En outre, les sites peuvent se situer dans des régions n'ayant pas ou peu d'autres atouts touristiques et ainsi permettre de revitaliser certaines communes.

Les grimpeurs se tournant principalement vers des hébergements peu onéreux, les pratiquants peuvent améliorer très favorablement la rentabilité des campings : en fonction de la notoriété et de la qualité du site d'escalade ainsi que des conditions météorologiques locales, les grimpeurs peuvent représenter entre 50% et 80% des nuitées annuelles pour les campings proches des sites.

De plus, il faut savoir que les grimpeurs locaux ne vont pas forcément se restaurer dans les environs du site ou visiter les curiosités dans les alentours. Il faut donc miser sur les grimpeurs de passage ou les touristes qui vont favoriser les petits commerces de proximité, les restaurants et les hébergements des environs (maximum 30 minutes du site).

En ce qui concerne la restauration, les grimpeurs sont également attirés par des lieux peu onéreux, ce qui est souvent le cas dans les petits restaurants ruraux. Les commerces locaux (magasins, bars, etc.) peuvent se servir de la pratique de l'escalade pour attirer les clients et proposer des topoguides, des brochures et de l'information sur les lieux de pratique proches. Sur les sites de grande renommée, la présence d'un commerce de location ou de vente de matériel ainsi que celle de prestataires encadrant l'activité, peut être un atout supplémentaire pour attirer les grimpeurs plutôt occasionnels sur les lieux.

Pour développer l'attrait de l'escalade, il est également possible d'améliorer les aménagements, en mettant en place des haltes équipées (parking, toilettes, poubelles, etc.) et propres. Les sites doivent également :

- Etre équipés et remis aux normes

- Etre accessible avec des parkings à proximité des falaises. Il faut aussi prendre en compte les personnes handicapées car l'accès aux sites n'est pas toujours aisé, surtout si des voies spécifiques leurs sont destinées.

Le développement de l'escalade urbaine permet à cette activité de devenir accessible à tous (pas uniquement par le biais de clubs) car cette pratique est de plus en plus à la mode. Des aménagements en ville sont installés pour toucher un plus grand public et offrir une prestation supplémentaire, complémentaire de l'activité en plein-air.

En revanche, une affluence de grimpeurs trop importante sur les sites naturels peut perturber l'équilibre environnemental. Les sites peuvent être confrontés à des arrêtés de protection de biotope concernant la nidation du faucon pèlerin et du hibou grand duc. Les Comités départementaux travaillent avec les environnementalistes et conservateurs de réserves naturelles pour concilier protection de l'environnement et pratique de l'activité, afin d'informer et de sensibiliser les clubs et leurs adhérents, mais il est plus difficile de faire de même avec les grimpeurs non licenciés. Le but étant de concilier l'écologie et la pratique de l'escalade pour proposer des activités de plein-air et touristiques plus responsables.

En plus de l'aménagement des sites et de l'amélioration des offres des prestataires, on peut également développer la communication autour de la pratique de l'escalade en Bourgogne, si l'on veut faire de cette activité un atout touristique, en renforçant les offres liées à l'escalade et les informations sur les prestataires ou en développant la communication auprès des offices de tourisme (brochures, guides, etc.). Les sites internet et le bouche-à-oreille sont aussi des moyens de promouvoir la pratique de l'escalade.

De plus, il est maintenant très facile de circuler en Europe et donc d'attirer des clientèles étrangères, qui ne sont pas nécessairement en vacances en même temps que les français (juillet-août) et qui sont très demandeuses d'activités sportives organisées, de nature et qui portent une grande attention à la protection de l'environnement.

Les pratiquants réguliers sont une « tribu » et la promotion de sites qui satisfont leurs demandes va être très rapide et virale.

Ce document est issu d'une collaboration entre les 4 Agences Départementales de Développement Touristique bourguignonnes et le Comité Régional du Tourisme en Bourgogne.

